

Adresse de la société populaire antipolitique d'Aix-en-Provence qui félicite la Convention et envoie des décorations militaires, en annexe de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire antipolitique d'Aix-en-Provence qui félicite la Convention et envoie des décorations militaires, en annexe de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 358-359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32334_t1_0358_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

53

[*La comm. d'Alais, à la Conv. Séance du Conseil g^{ne} du 6 plur. II*] (1)

Présents les citoyens : Pignol, maire, Ravachol, Boulze, Laupier, Tervier, Goirard, Durane, Devos, Renaux, Martin, Feljas, Mazer, Privat, off. municip., Canonge, Bérard, Theulle, Lauriol, Maurin, Dalverny, Théroud, notable, Julien, agent national, Borne, substitut.

Le citoyen maire a dit qu'il seroit important sous tous les rapports que le collège de cette ville fut conservé ou érigé en maison d'enseignement public national, et comme il ne lui appartient que le droit de proposer, il requiert qu'il soit délibéré sur les moyens à prendre, pour maintenir dans cette enceinte un établissement qui en faisant le bien de la commune, procureroit à la République des avantages précieux et conséquents.

Le Conseil considérant que la maison qui servoit avant la Révolution de Collège de Marine, a des bâtiments étendus, bien disposés et propres à recevoir du moment qu'on le voudra de 150 à 200 élèves, avec toutes les commodités et les aisances relatives à un pareil établissement.

Considérant que cette maison est située dans la position la plus saine, sous l'air le plus pur et le plus sain et ce qui le prouve, c'est que depuis son établissement, il n'y est mort aucun pensionnaire, aucun n'a été atteint d'une maladie dangereuse

Considérant que la ville d'Alais est la plus centrale du département, quelle est la seule à posséder des bâtiments nationaux suffisants, neufs et en bon état pour recevoir dans le moment les élèves qu'on voudra y placer.

Considérant que les dépenses qu'on a faites pour élever cet édifice ne sont pas encore totalement payées, qu'on ne retireroit peut-être pas de la maison quand on le voudroit tout ce qu'il faudroit pour les liquider.

Considérant que pour en construire pareille, dans tout autre point du département, il en coûteroit une somme immense qu'on économisera en utilisant celle qui existe déjà.

Considérant que les vivres et les aliments sont à Alais, sains, abondants, et à bon marché ce qu'on ne pourrait point espérer de trouver dans aucune des autres villes du département.

Considérant qu'Alais a des mœurs pures et que c'est un avantage inappréciable pour de jeunes élèves de la patrie.

Considérant enfin qu'Alais, jouit d'un autre avantage bien précieux, celui d'avoir une rivière qui baigne les mers et qu'on peut sans dépense comme sans danger, apprendre aux élèves qu'on pourrait mander, les principes et l'usage de la natation.

L'agent national entendu

Le Conseil arrête à l'unanimité des suffrages que le Conseil municipal fera toutes les démarches nécessaires pour faire ériger le ci-devant collège, qui est sur l'enceinte de cette commune en maison d'enseignement public national, l'autorise à faire toutes les adresses et pétitions qu'il

trouvera nécessaires, à solliciter toutes délibérations et arrêtés de l'administration du département, chargeant expressément vu l'importance de l'objet le citoyen Julien, agent national de se rendre à Nîmes pour y solliciter tout ce qu'il croira propre à faire réussir un pareil établissement.

J. F. PIGNOL (*maire*), PRIVAT (*off. mun.*), BOULZE (*off. mun.*), BORNE (*agent nat.*).

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

54

Une société populaire dénonce le département du Jura, pour avoir commis des actes tendans à ramener le fédéralisme; elle dénonce aussi les préposés des douanes envoyés sur les frontières helvétiques: ces hommes, dit-elle, encore sujets du fanatisme, favorisent l'exportation du numéraire et des grains; nous demandons une loi sévère contre ces malveillans.

Renvoyé au comité de salut public (2).

55

Plusieurs sociétés font passer des observations sur la loi du maximum; l'une d'elles demande que les municipalités, les comités de surveillance et les agens nationaux soient tenus de veiller à l'exécution de cette loi salutaire.

Renvoyé au comité de salut public (3).

56

La commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie, vient de reconnoître l'innocence et d'ordonner la remise en liberté du citoyen Dadaraic, rédacteur du journal de Commune-Affranchie, parti de Paris le 25 août dernier (vieux style), en qualité de secrétaire des représentans du peuple Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon (4).

57

[*La Sté popul. anti-politique d'Aix-en-Provence, à la Conv.; Aix, 23 plur. II*] (5).

« Représentants,

La Société populaire antipolitique d'Aix applaudit à vos travaux. Votre énergie a terrassé le fédéralisme et relevé la statue de la Liberté. Par vous les patriotes respirent, les trônes sont ébranlés, et les tyrans abattus. Continuez, et ne permettez pas que le modérantisme fasse reculer la roue de la Révolution, ni que des hommes

(1) Mention marginale, datée du 4 vent. et signée E. Lacoste.

(2) C. Eg., n° 554; J. Sablier, n° 1157.

(3) J. Sablier, n° 1157.

(4) Mess. soir, n° 554.

(5) Dm 29, doss. Aix.

ineptes ou criminels en précipitent et en renversent le char. Les patriotes scelleront votre ouvrage de tout leur sang.

Pendant que le hideux fédéralisme avait planté l'étendard contre-révolutionnaire dans cette commune, une municipalité provisoire avait été créée. Les membres qui la composaient étaient des scélérats; les uns ont porté leur tête coupable sur l'échafaud, les autres leur triste existence sur le sol des tyrans... Vous avez frappé d'anathème leurs actes criminels; mais il vous reste un acte de justice à faire. Nous vous demandons une loi d'exception pour conserver les actes qui constatent et assurent l'état civil du citoyen : tels que ceux de naissance, mariage, sépulture, etc., faits pendant la tenue de cette municipalité usurpatrice. La justice de cette demande nous en garantit le succès.

La Société vous invite de rester à votre poste, c'est le vœu de tous les patriotes qui y attachent le salut de la République.

Nous vous adressons deux ridicules décorations, que les vils et lâches esclaves du tyran attachaient sur leurs cœurs corrompus... Les braves Républicains qui versent leur sang au champ d'honneur n'ont besoin d'autre stimulant que le saint amour de la patrie, d'autre récompense que la liberté publique, et le bonheur de leurs concitoyens.

Respect et soumission à la Convention nationale, obéissance aux lois, déférence pour ses organes, guerre à tous les traîtres, à tous les crimes; vigilance, instruction et attitude révolutionnaire dans la Société. Voilà les principes des Républicains antipolitiques de la commune d'Aix ».

ANDRÉ (*présid.*), P. CONSTANS (*secrét.*),
ESTIENNE (*secrét.*), BRUNACHE (*secrét.*).

Renvoyé au comité de salut public (1).

58

Les citoyens composant la commune de Bouzillé, département de Maine-et-Loire, annoncent qu'il a été célébré dans cette commune une fête à l'occasion de la plantation de l'arbre de la Liberté. Ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. Ils font don à la patrie pour nos défenseurs, de 103 livres en assignats.

Mention honorable (2).

59

MONNOT, rapporteur du comité des finances, rend compte de la pétition de deux citoyens détenus, qui demandent que la Convention autorise deux commissaires du bureau de comptabilité à leur délivrer des certificats, pour remplace des quittances de finance égarées.

Le rapporteur propose d'accorder la demande, et d'autoriser les commissaires de la comptabilité

à faire les fonctions de contrôleurs généraux des finances pour délivrer les actes demandés.

Décrété (1).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N^o 3

a

[Extraits des p.-v. des séances de la Sté popul. de Nancy; 27 pluvi. II] (2)

La séance a été ouverte par le Représentant BAR, après avoir annoncé aux citoyens qui remplissoient la salle et toutes les avenues que l'ancienne Société, soi-disant populaire, s'étoit établie sur la persécution du patriotisme, et ne devoit son institution qu'au triomphe que les modérés avoient remporté momentanément sur de zélés Républicains envoyés dans les cachots. Il a fait sentir la nécessité d'anéantir cette société, et d'en créer une nouvelle. Aussitôt lecture a été donnée de l'arrêté pris à cet effet par ses collègues et lui. Cet arrêté appelant 40 des citoyens les mieux prononcés, et tous les membres des autorités nouvellement composées à former le noyau de la société, chacun d'eux s'est placé dans l'enceinte destinée aux sociétaires. Febvé, désigné pour président provisoire, a pris le fauteuil. Après avoir remercié les représentants, de la place honorable qu'ils lui avoient assignée, organe de tous les patriotes persécutés, il a dit que les témoignages d'estime et d'amitié que leurs concitoyens leur avoient donnés à leur retour, étoient un dédommagement des vexations qu'ils avoient éprouvées; que le triomphe de leur innocence, la manifestation de la calomnie qui les avoit poursuivis, étoient une satisfaction suffisante pour leur cœur, et qu'ils écarteroient à jamais toute idée de haine et de vengeance; qu'ils vouloient oublier ou ignorer même les noms de leurs persécuteurs, et que par une continuation, et même, s'il étoit possible, par un redoublement de zèle pour la chose publique, ils feroient rougir leurs accusateurs d'avoir osé les calomnier.

Ces sentiments de générosité n'ont point étonné dans des Républicains qui ont toujours su s'oublier eux-mêmes pour ne s'occuper que des grands intérêts de la Patrie : ils ont confirmé la bonne opinion que les sans-culottes de Nancy ont prise du républicanisme de Febvé, Arsant, Brisse, Gastaldy, Chailly, Montrolle, Cayon, Guerre, de Château-Brehain, Renault, Cunin, Durosay et autres qu'on avoit voulu perdre. Les applaudissemens multipliés qui avoient souvent interrompu le discours du président, ont prouvé de nouveau la satisfaction des bons citoyens, de revoir, au milieu d'eux, des révolutionnaires qui avoient donné l'exemple de toutes les vertus républicaines.

Le représentant Lacoste, prenant ensuite la parole, a développé les motifs de la conduite des

(1) Mention marginale, datée du 4 vent., et signée Ch. Cochon.

(2) Bⁱⁿ, 4 vent.

(1) J. Sablier, n^o 1155; J. Fr., 3 vent. Voir ci-dessus, même séance, n^o 34.

(2) Broch. in-12^o (ADxviii^c 31).